

COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR MULTISUPPORT

CONTRAT D'ASSURANCE VIE
MULTISUPPORT



**POUR VOTRE
ÉPARGNE **AUSSI**,
AYEZ DU FLAIR !**



décerné par
Challenge^s

Jurys composés de journalistes et/ou de professionnels

Vous souhaitez constituer ou valoriser un capital ?

L'assurance vie vous réserve un cadre fiscal privilégié pour mener à bien cette démarche et sa souplesse permet de s'adapter à tous vos projets.

En souscrivant aujourd'hui un contrat à la MIF, vous rejoignez un assureur vie mutualiste, **expert depuis 160 ans**, régulièrement récompensé par la presse spécialisée, et choisi par les épargnants pour son modèle performant.

Pierre angulaire de ce modèle : le fonds en euros (actif général), dont les performances unanimement reconnues témoignent de l'expertise financière de la MIF.

Cette même expertise a permis la création d'une gamme de supports, sélectionnés parmi les plus prestigieuses sociétés de gestion, qui associés au fonds en euros (actif général) sont accessibles au sein de ce contrat selon deux modes de gestion : la gestion sous mandat ou la gestion libre.

Vous disposez ainsi, au sein d'un seul et même contrat, d'un large choix d'investissement permettant de s'adapter à votre profil d'épargnant et à l'évolution de vos besoins à travers le temps.

Multi-récompensé en 2025 le **Compte Épargne Libre Avenir Multisupport** de la MIF est régulièrement plébiscité par la presse spécialisée (Mieux Vivre Votre Argent, Good Value For Money, Le Revenu, ToutSurMesFinances.com).



Jurys composés de journalistes et/ou de professionnels

Associant à la qualité du fonds en euros (actif général) une sélection de supports en unités de compte (non garantis en capital) ⁽¹⁾ couvrant différentes zones géographiques et classes d'actifs, il répond aux critères de diversification des meilleurs contrats multisupports.



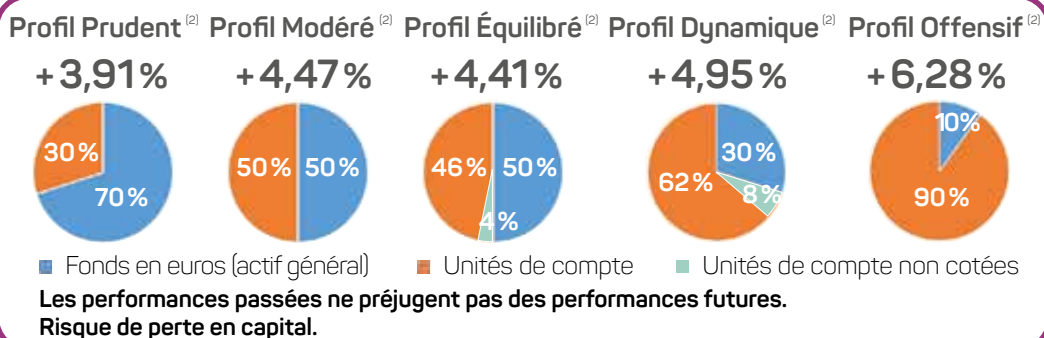
Choisissez le mode de gestion qui vous convient

La gestion sous mandat : l'investissement clé en main

Vous estimez manquer de temps ou de connaissance pour piloter votre épargne ? La gestion sous mandat vous permet de déléguer à des professionnels, dans le respect du mandat que vous aurez choisi et de votre profil d'épargnant, la sélection et la gestion des supports d'investissement présents dans votre contrat.

Vous bénéficiez de l'expertise de spécialistes qui suivent et déterminent avec discernement dans les différentes phases de marché, l'allocation la plus adaptée à la recherche de performance et à la limitation des pertes potentielles.

Accessible à partir de 500 € investis, la gestion sous mandat propose 5 profils de gestion, chacun calibré selon votre appétence au risque et vos objectifs de performance.



La gestion sous mandat proposée au sein du contrat Compte Épargne Libre Avenir Multisupport bénéficie des conseils d'OFI Invest Asset Management. OFI Invest AM est l'une des plus importantes sociétés de gestion française et l'un des leaders de la finance responsable du marché français. À ce titre, **les fonds sélectionnés dans l'offre de gestion sous mandat de la MIF répondent aux critères de la finance responsable (fonds classés SFDR articles 8 ou 9), en prenant en compte le respect de l'environnement** (<https://www.mifassur.com/epargne-responsable-a-la-mif>).

La gestion libre : l'investissement autonome

Disposant du temps et des connaissances nécessaires, vous souhaitez gérer vous-même votre contrat ? La MIF a mis à profit son expertise financière pour constituer autour de son fonds en euros, **une gamme courte et diversifiée de 37 supports en unités de compte ⁽¹⁾**. Elle couvre le périmètre des fonds patrimoniaux ou flexibles, des fonds d'actions européennes, d'actions internationales, des ETF, des fonds obligataires, monétaires et des SCPI.

Vous disposez ainsi de plusieurs sources d'investissement vous permettant de diversifier votre épargne en toute autonomie.

Les Unités de compte (UC)

Associées au fonds en euros au sein d'un contrat d'assurance vie, les unités de compte vont chercher à procurer une performance plus élevée que celle offerte par le seul fonds en euros. Soumises aux fluctuations des marchés financiers, **elles comportent un risque de perte en capital**. Il est donc important qu'au sein de votre contrat, la part d'unités de compte corresponde à votre profil d'épargnant.

Gérez votre épargne aux meilleures conditions

La qualité du fonds en euros (actif général)

3,45 % nets de frais de gestion en 2025 ^(*), soit l'une des performances référence du marché. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

Un accompagnement à la souscription

Selon vos objectifs, nous définissons ensemble votre profil d'épargnant et vous recommandons une répartition, déclinée dans les deux modes de gestion, entre le fonds en euros (actif général) et les supports correspondant à votre appétence au risque.

Des frais ultra concurrentiels pour une démarche d'épargne à moindre coût

	Gestion Libre	Gestion Sous Mandat
Frais sur versements		
Fonds en euros (actif général)	2 % ^(*)	0 %
Unités de compte	0 %	0 %
Frais annuels de gestion		
Fonds en euros (actif général)	0,60 %	0,60 %
Unités de compte	0,60 %	0,80 %
Frais d'arbitrage	Du fonds en euros (actif général) vers les UC : aucuns Entre UC : aucuns Des UC vers le fonds en euros (actif général) : 1 %	Aucuns

(*) Par dérogation aux conditions contractuelles visées dans la Note d'information, les frais sur versements sont de 0 % sur le fonds en euros (actif général) si l'investissement comporte 30 % minimum d'unités de compte (non garantis en capital).

L'accessibilité et la souplesse d'un placement ouvert à tous

- La gestion sous mandat accessible dès 500 € investis.
- Avec des versements programmés dès 30€⁽⁴⁾ par mois seulement, vous épargnez à votre rythme ou de manière occasionnelle en choisissant les versements libres. À tout moment, vous pouvez modifier ou interrompre vos versements.

Des outils digitaux simples, accessibles partout et à tout moment

- Avec la souscription 100 % en ligne et sécurisée, signez électroniquement votre contrat en quelques clics depuis le site www.mifassur.com
- Avec l'espace personnel MIF, vous suivez, depuis votre ordinateur ou votre smartphone, l'évolution de votre contrat, réalisez des opérations en ligne : versements, rachats... et bénéficiez des offres MIF en cours.

Le service en + :

L'information juridique pour les sujets d'ordre patrimonial

Ce service gratuit vous offre la possibilité de vous renseigner concernant vos droits. Il délivre une information à la fois juridique et pratique et vous oriente sur les démarches à entreprendre. Sens de l'écoute et professionnalisme font de ce service un véritable outil de prévention des litiges.

Les 8 bonnes raisons pour souscrire dès à présent

1 Un contrat complet

Un large choix d'investissement répondant aux critères de diversification des meilleurs contrats multisupports.

2 Un contrat reconnu

Multi-récompensé en 2025, le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport est régulièrement plébiscité par les professionnels du secteur (Le Revenu, Mieux Vivre Votre Argent, Good Value For Money, ToutSurMesFinances.com).

3 Deux modes de gestion au choix

Gestion sous mandat pour confier la gestion à des experts ou Gestion libre pour piloter votre investissement en toute autonomie. À tout moment, la possibilité de passer d'un mode de gestion à l'autre.

4 Un contrat accessible et souple

La Gestion sous mandat dès 500 € d'investissement. Des versements programmés dès 30 € ⁽⁴⁾ par mois. À tout moment la possibilité de modifier ou interrompre vos versements.

5 Des frais ultra compétitifs

pour une démarche d'épargne à moindre coût.

6 La qualité reconnue du fonds en euros (actif général)

Référence du marché : **3,45 % nets en 2025⁽³⁾**
Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

7 Le cadre fiscal avantageux et sans équivalent de l'assurance vie

En cas de rachat ou de décès.

8 Des outils digitaux à disposition

Pour souscrire et garder à tout moment le contact avec votre contrat.

(1) Les risques, comme l'ensemble des caractéristiques des supports libellés en unités de compte sont décrits dans les DIC (Documents d'Informations Clés), remis préalablement à la souscription. Les DIC (et le cas échéant prospectus ou Note détaillée) de chaque support sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés financiers (www.amf-france.org) pour les OPCVM de droit français, sur le site de la société de gestion ainsi que sur celui de l'Assureur (www.mifassur.com).

(2) Performances au 31/12/2025, nettes de frais de gestion au titre du contrat et de la gestion sous mandat, hors prélèvements fiscaux et sociaux, calculées sur la base d'un versement net de frais sur versement de 1 000 €, investi sur le profil au 1^{er} janvier de l'année concernée. Elles tiennent également compte des arbitrages effectués par l'assureur, en exécution du mandat choisi, et de l'attribution au 31 décembre de l'année de la participation aux bénéfices annuelle sur le fonds en euros. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La part en unités de compte des mandats présente un risque de perte en capital.

(3) Nets de frais de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

(4) Hors frais sur versements.

(5) Sauf en cas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

(6) Hors prélèvements sociaux. Après 8 ans, en cas de rachat, abattement annuel sur les plus-values de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple.



Besoin d'informations complémentaires ?

CONTACTEZ-NOUS !

09 70 15 77 77 - www.mifassur.com

(Appel non surtaxé)

Pourquoi l'Assurance Vie est-elle le placement préféré des français ?

> Un capital disponible !

Vous pouvez en disposer librement ⁽⁵⁾ sous forme de capital, de rente, ou en mettant en place des rachats programmés pour vous assurer un revenu complémentaire régulier.

> Une fiscalité avantageuse en cas de vie

En cas de rachat après 8 ans d'ancienneté du contrat, vous bénéficiez d'un abattement annuel sur vos plus-values ⁽⁶⁾. Pensez donc à ouvrir le contrat le plus tôt possible !

> Le libre choix des bénéficiaires

Vous choisissez librement les bénéficiaires du contrat en cas de décès lors de sa souscription.

> Une fiscalité avantageuse en cas de décès

Si vous veniez à disparaître, la part de votre patrimoine placée sur ce contrat sera reversée à vos bénéficiaires désignés en cas de décès hors droits de succession (sous conditions) ⁽⁷⁾ !

⁽⁷⁾ En cas de décès, abattement de 152 500 €, par bénéficiaire tous contrats confondus pour les versements effectués avant 70 ans ; abattement de 30 500 € tous bénéficiaires et contrats confondus (hors plus-values) pour les versements effectués après 70 ans. Échappent à tous droits de succession le conjoint survivant, le partenaire lié par un PACS et les frères et sœurs sous certaines conditions. NB : les indications générales visant la fiscalité applicable sont données sous réserve de l'évolution des dispositions légales et réglementaires en vigueur et n'ont pas de valeur contractuelle.

Document publicitaire sans valeur contractuelle

Crédit photo : iStock - Agence **comnext***

MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)

Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10

Tél. 0 970 15 77 77 / www.mifassur.com

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité

Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221

Contrôlée par l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09